

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 DATE 13 MARS 2020

Nous sommes réunis en Assemblée Générale pour vous présenter le rapport moral au nom du Conseil d'Administration, le rapport d'activité et le rapport financier du Bureau de l'année 2019, ainsi que pour renouveler les membres du Conseil et fixer le montant des cotisations 2020. Les adhérents présents aujourd'hui sont au nombre de 8 et nous sommes en possession de 291 pouvoirs. Le quorum est atteint et notre Assemblée Générale 2019 peut être valablement tenue. La séance est ouverte à 18h30.

1. RAPPORT MORAL

par le Président Damien O'NEILL

L'année 2019 a principalement été marquée, d'une part, par un contexte de l'adoption qui demeure stable mais faible en France et toujours en réduction à l'international et, d'autre part, par un sous-effectif notable de l'équipe qui n'a pas permis de réaliser tous les projets de relance de l'activité comme décidé par notre Conseil.

Comme vous le savez, la Famille Adoptive Française a aujourd'hui deux défis de taille à relever, celui de surmonter la forte diminution de l'activité à l'international, et celui de redéployer son activité en France en accroissant son audience et en développant sa visibilité et ses partenariats. Nous y reviendrons en détail un peu plus loin.

Côté ressources, après une année 2018 consacrée à reconstituer son équipe suite au départ à la retraite de 2 des 3 collaboratrices, l'Association a dû malheureusement faire face en 2019 à des absences longues de ses collaboratrices, dont notamment la Directrice Maya Aguerri, absente pour maladie depuis mars 2019, Jennifer Bussac en congé maternité d'octobre 2019 à mars 2020 et Alice Levy pour maladie en début d'année 2019. Ainsi, l'effectif n'a quasiment jamais été au complet au cours de l'année, pour finir avec uniquement Alice Levy à temps partiel, ce qui a très fortement ralenti le fonctionnement de l'Association et sa capacité à mener des actions de visibilité en France et de développement de ses partenariats.

La cause de l'absence de Maya Aguerri n'offrant aucune perspective claire à court terme pour son retour au travail, et compte tenu du caractère essentiel du poste de Directrice pour la poursuite de nos activités, notamment en cette période incertaine pour l'Association, le Conseil a dû décider de procéder au remplacement définitif de Maya Aguerri. Ainsi, Christine Delettre, présente à cette Assemblée à mes côtés, a rejoint l'équipe début décembre 2019 et a repris depuis cette date les fonctions de Directrice de la Famille Adoptive Française.

Dans ce contexte, nous vous présentons ci-après le rapport d'activité de l'Association au cours de l'année 2019.

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

par le Président Damien O'NEILL et la Directrice Christine DELETTRE

ACTIVITÉ EN FRANCE

ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES

En 2019, nous avons été contactés par 41 femmes contre 57 l'an passé et 60 en 2017. Ces chiffres recèlent comme à l'accoutumée d'une pluralité de situations, allant d'un besoin de parler, d'être écoutée, et de pouvoir confier ses difficultés (matérielles, de couple, personnelles), en attente parfois de conseils, et toujours dans le but d'une prise de recul nécessaire à l'identification de la meilleure

décision à prendre ; avec le stress dû à une grossesse inattendue, dans un contexte de vie pas idéal, ou encore par une parentalité qui ne s'est pas mise en place. Sur les 41 situations :

Une bonne partie des femmes qui nous ont contactés avaient surtout besoin de confier leurs préoccupations parce que leur grossesse s'invitait à une période un peu compliquée au regard de leur situation financière ou familiale, mais qui rapidement après avoir reçu les informations nécessaires sur l'adoption, souhaitaient ne pas confier leur enfant.

Certaines situations ont fait l'objet d'un suivi ayant nécessité un déplacement en province ou en grande banlieue. Il s'agissait notamment de jeunes femmes encore à charge, confrontées à une première grossesse, qui n'osaient pas en parler à leurs parents, et qui nous demandaient de faire médiation. Dans la majorité de ces situations, la famille a décidé d'être un soutien pour permettre à la jeune femme de garder son enfant.

Il s'agissait pour une autre partie, de femmes en situation d'isolement, enceintes ou déjà avec charge d'enfants, qui avaient besoin de se faire accompagner sur une période plus longue pour bénéficier d'une écoute, de conseils, voire d'être orientées vers les services d'aide et de soutien appropriés (thérapeute, maison verte, conseillère conjugale, centre d'hébergement, service de l'aide sociale à l'enfance), pour pouvoir bien vivre leur parentalité présente ou à venir.

Enfin, certaines femmes ont décidé de nous confier leur enfant, après avoir pris le temps de mesurer et de vérifier qu'il s'agissait de la meilleure solution pour elle et leur enfant, même si l'arrivée de l'enfant et la charge émotionnelle qu'elle entraîne peuvent aboutir à leur décision de reprendre leur enfant pendant le délai légal de rétractation.

En synthèse, nous avons recueilli 6 enfants en 2019, contre 7 enfants l'an dernier ; 3 d'entre eux ont été confiés à l'adoption, contre 4 en 2018 incluant 1 enfant en provenance de Chine ; 2 enfants ont été repris par leur mère de naissance et 1 était encore pris en charge chez l'Assistante maternelle à la fin d'année et a été confié à l'adoption en début d'année 2020.

SUIVI DES FAMILLES

Nous avons réalisé le suivi d'une demi-douzaine de familles, dans le cadre de l'accompagnement prévu jusqu'au prononcé de l'adoption plénière, ou en conformité avec les prérogatives demandées par le pays concerné, en réalisant les visites à domicile requises.

Nous restons également sollicités par certains parents pour un accompagnement à la parentalité dans la durée à leur demande, notamment pour les enfants nés à l'étranger.

PREMIERS ENTRETIENS DE CANDIDATURE COUPLES

Nous étudions avec attention toutes les candidatures que nous recevons. Nous faisons le choix de ne retenir qu'un petit nombre de candidats correspondant à peu près au nombre d'enfants que nous recueillons. En effet, notre parti pris est que le temps d'attente avant de devenir parents, doit être « suffisamment raisonnable » pour être bien vécu par les futurs parents. Cela leur permet de préserver un meilleur moral et d'être dans de meilleures dispositions pour accueillir leur futur enfant.

Sur les 80 candidatures adressées à l'Association cette année contre 147 l'an passé, 6 couples ont été reçus en entretien, et nous en avons retenu 2. Ces chiffres sont le reflet du sous-effectif dont a souffert notre équipe en 2019 et doivent évoluer avec le retour à la normale prévu en 2020.

OUVERTURES DE DOSSIERS

Durant 2019, la Famille Adoptive Française a enregistré 81 demandes d'ouverture de dossier contre 92 en 2018, 49 en provenance d'enfants confiés par la Famille Adoptive Française et 32 par les Nids de Paris (contre respectivement 55 et 38 en 2018).

52 demandes ont été reçues directement par l'Association et 30 sont émises par le CNAOP dans le cadre d'une procédure de recherche des origines.

L'âge moyen des personnes qui consultent leur dossier est stable à environ 43 ans, avec une proportion hommes/femmes stable à environ 40% / 60%.

Parmi ces demandes, seulement 56 ont abouti à une démarche de consultation effective, soit un taux de 70% contre 78% en 2018. 43 d'entre elles ont donné lieu à une consultation effective en présence d'Alice Levy, la psychologue de la Famille Adoptive Française, et 13 ont donné lieu à l'envoi du dossier en province auprès des services de l'ASE car pour certaines personnes le déplacement dans nos locaux est impossible.

Il est difficile d'établir une généralité sur les motivations des recherches.

Certaines personnes se contentent du récit que notre Association peut livrer, quand d'autres ne souhaitent retrouver que les éléments identifiants ou, et c'est la majorité des choix, les demandeurs, après leur passage à la FAF, saisissent le CNAOP pour « aller au bout » de ce qu'ils pourraient peut-être savoir.

À noter que les plus jeunes d'entre eux, même s'ils en parlent beaucoup, ne mettent pas systématiquement leur projet de recherches à exécution, et ce sont davantage des personnes qui ont attendu d'avoir trouvé une certaine stabilité dans leur vie qui s'autorisent à s'aventurer dans les mystères de leurs origines.

ACTIVITÉ A L'ÉTRANGER

La tendance d'une réduction continue depuis 10 ans des enfants confiés à l'adoption dans tous les pays d'accueil se poursuit, jusqu'à s'y fermer totalement dans certains cas. Selon la MAI, en 2019, 421 enfants ont été adoptés à l'étranger par des ressortissants français ou étrangers résidant en France, contre 615 en 2018.

Concernant la Colombie, compte tenu du contexte préoccupant du profil des enfants confiés à l'International qui devient la règle (tant du point de vue de l'âge que de leur état de santé), la Famille Adoptive Française a décidé fin 2017, après 40 ans de collaboration étroite avec ce pays, de ne pas renouveler sa demande d'accréditation. Nous continuons cependant à suivre l'évolution de l'adoption d'enfants en provenance de ce pays, et plus généralement de cette région.

Concernant la Chine, nous continuons d'étudier attentivement la liste des Enfants à Besoins Spécifiques (« special needs ») transmise par notre correspondant local, afin d'identifier les cas que nos familles pourraient prendre en charge.

En 2018, nous avons apparenté une petite fille âgée de 2 ans présentant une maladie chronique bien prise en charge en France. Ce ne serait plus possible aujourd'hui sans que la notice des couples en attente d'adoption ne précise la mention « Enfants à Besoins Spécifiques (EBS) », ou « Enfants porteurs de pathologies curables et réversibles ».

L'ouverture de candidatures à des projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques précis, quant à l'état de santé ou la situation de l'enfant est à l'étude au sein de notre Association, dans le respect de l'intérêt premier de l'enfant à prendre en charge.

RENCONTRES PARTENAIRES

Compte tenu du sous-effectif rencontré en 2019 au sein de l'équipe, cet aspect de l'activité a été limité au minimum et devra faire l'objet d'une attention renouvelée en 2020 pour renforcer nos liens avec tous nos partenaires et continuer à en développer

d'autres pour redynamiser nos interventions auprès de différents services en situation d'accompagnement médical, social, psychologique, de femmes ou de couples mis en difficulté par la grossesse ou la prise en charge d'un enfant.

Notre objectif est de présenter et faire connaître notre Association et la spécificité de l'accompagnement qu'elle propose à toutes les femmes en difficulté face à une maternité existante ou à venir, dont les femmes qui décident d'accoucher dans le secret, qui constitue une alternative complémentaire à l'accompagnement offert par les services publics en France.

En effet, notre intervention a pour but l'accompagnement, dans leur prise de décision, des femmes et/ou des couples qui nous ont contactés. Et même si nous sommes un Organisme Autorisé pour l'Adoption, confier son enfant à l'adoption » n'est qu'une des solutions pour la mère de naissance, et uniquement après un cheminement réflexif plus ou moins long, que notre accompagnement a pour but de faciliter. Cette prise en charge qui se fait de façon adaptée, à leur rythme, et dans la forme qui correspond le mieux à leurs attentes et besoins (échanges, rendez-vous domicile ou lieu neutre), intervient jusqu'à ce que se révèle pour elle/eux « la bonne décision ». Lorsque leur décision finale consiste à garder l'enfant, nous estimons cette situation tout à fait positive, tant pour l'enfant, qui reste notre référence primordiale, que la mère de naissance, dans la mesure où cette décision est prise en toute conscience et en pleine liberté.

LA FAMILLE ADOPTIVE FRANÇAISE ET LES ACTEURS DE L'ADOPTION

L'Association a participé, comme chaque année, notamment à

- la réunion « opérateurs de l'adoption internationale » organisée par la MAI, au cours de laquelle nous avons eu connaissance des chiffres annuels portant sur l'adoption internationale, et des missions réalisées par la MAI durant cette année,

- le colloque du CNAOP, réunissant l'ensemble des Correspondants Départementaux, où nous avons eu un état des lieux précis de l'avancée pour chaque département en matière d'adoption,

- la rencontre annuelle de la FFOAA dont nous sommes membres, et où nous avons assisté à diverses interventions très enrichissantes pour la poursuite de nos missions.

PROJETS POUR 2019

La Famille Adoptive Française est l'un des tous derniers OAA à recueillir des enfants en France, ce qui, par notre présence et notre action associative, offre la possibilité d'un choix aux femmes.

Cette année encore, nous constatons que les femmes en difficulté nous trouvent très souvent par leurs propres moyens en effectuant des recherches sur internet, ce qui renforce la nécessité que notre site gagne en visibilité en renforçant son contenu et de développer notre présence sur les réseaux sociaux.

Nous avons pu constater également que l'alternative ASE/FAF pour confier son enfant à l'adoption n'est pas encore systématiquement proposée par les correspondants du CNAOP ni les personnels de maternité, par méconnaissance de notre existence, du fait de représentations erronées, ou encore parce qu'ils s'inscrivent dans le fonctionnement propre aux services publics d'Aide Sociale à l'Enfance de leur département de rattachement.

Cela nous amène à la volonté de poursuivre la démarche de nous faire connaître auprès du plus grand nombre de partenaires potentiels, afin que la complémentarité de notre action avec celle des départements soit effective afin de permettre de mieux répondre à la diversité des besoins des femmes.

AVANT-PREMIÈRE PRIVÉE DU DOCUMENTAIRE « C'EST TOI QUE J'ATTENDAIS »

Dans cette optique, nous nous sommes associés à Nathanaël Lacombe (Wonder Films) et la réalisatrice Stéphanie Pillonca pour la production d'un documentaire cinématographique sur l'adoption en France, qui s'intitule « C'est toi que j'attendais ». Plusieurs membres de l'Association ont échangé pendant de nombreux mois avec la Production, sur le script et l'approche envisagés. Nous avons également proposé à certaines de nos familles de témoigner de leur expérience, sans aboutir finalement, et nous avons accompagné la Production dans sa démarche de recherche de fonds, ce qui a permis d'obtenir 40.000 euros de subvention pour le film versés par les deux fondations Sainte Geneviève et Notre Dame. Suite à ces actions menées, nous avons la possibilité d'organiser une avant-première privée, réservée à nos membres et à nos partenaires et relations institutionnelles. Le film a été tourné et monté en 2019 ; une première avant-première a été organisée avec succès par la Production début décembre 2019, avec tous les associations et institutions qui ont participé à ce tournage. Le film sortira dans les cinémas de France à la rentrée prochaine.

Notre avant-première privée est prévue le 19 septembre prochain à Boulogne-Billancourt : vous pouvez d'ores et déjà réserver votre samedi après-midi pour cette grande manifestation de notre Association. Nous vous y attendons tous (plus de détail sur cette manifestation à venir dès que possible).

Parallèlement, nous suivons avec attention les réflexions menées par le Gouvernement sur l'évolution des instances et procédures d'adoptions en France, suite à la sortie du rapport parlementaire présenté par Mesdames Monique Limon, députée, et Corinne Imbert, sénatrice, le 17 octobre dernier et repris par Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé chargé de la protection de l'enfance, qui soulève de multiples questions et ouvre différentes pistes de travail dont certaines concernent nos activités. Nous vous tiendrons informés des actions que nous pourrions mener en fonction de l'évolution des débats.

Autant d'événements et de sujets qui devront nous occuper en 2020, et je l'espère, renforcer notre visibilité, et de ce fait, notre action au service et dans l'intérêt premier des enfants et des femmes et couples en difficulté face à leur parentalité.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien, et sollicite votre quitus au nom du Conseil et du Bureau, pour les actions menées et pour notre gestion de l'Association au cours de cette année.

Le Rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT FINANCIER

présenté par la Trésorière Catherine Malphettes

L'activité dont nous vous avons rendu compte est reflétée par les comptes de l'exercice 2019 que nous vous présentons maintenant.

Le compte de résultat

Au total, les produits d'exploitation atteignent 206 368 € contre 214 158 € pour l'exercice précédent, en baisse de 4% environ, du fait de la baisse des dons et des remboursements de frais.

- Les cotisations et dons s'élèvent à 117 339 € en 2019 contre 120 652 € l'an dernier, soit une baisse de 3 313 € essentiellement des dons.
- Les ventes liées à la fête annuelle sont de 76 569€ contre 74 925 € pour l'exercice précédent, quasiment stables entre les deux années.

- Le produit des prestations, correspondant notamment aux contributions aux frais de dossier et de nourrices s'élèvent à 12 243 € contre 17 348 € pour l'exercice précédent, en ligne avec l'activité qui demeure limitée.

En regard les charges d'exploitation se sont élevées à 208 188 € en 2019 contre 268 934 € en 2018, soit une diminution de 60 746€, qui se décomposent comme suit :

- Les charges de personnel sont de 129 195 € en 2019 contre 179 814 € en 2018, soit une diminution de 50 619 €, essentiellement liées aux absences des membres de l'équipe (congé maladie et maternité).
- Les achats de marchandises effectués pour la vente annuelle, qui s'élèvent à 37 305 € en 2019 contre 40 448 € en 2018, soit une économie de 8%.
- Les autres achats et charges externes qui s'élèvent à 38 803 € contre 45 494 €, soit une économie de 15% en un an.

De ce fait, le résultat d'exploitation de l'association est une perte limitée de 1 819 € en 2019, contre une perte l'an passé de 54 776 € en 2018, cette variation étant principalement due aux économies de charges de personnel (en baisse de 28%).

Le résultat financier s'élève à 3 468 €, stable par rapport à 2018 (3 545 €).

Les comptes de l'exercice 2019 se soldent par un bénéfice net comptable de 1 648 € contre la perte de 51 621 € de l'exercice 2018 ou la perte de 51 024 € en 2017.

Le bilan

Le bilan de l'association et sa structure restent très stables du fait du résultat de l'exercice 2019 en léger bénéfice.

Le total du bilan passe de 409 409 € à 417 732 €, en légère progression de 2% environ.

- L'actif est essentiellement constitué de 417 151 € de trésorerie à fin 2019 (contre 408 660 € à fin 2018) ; l'appartement détenu par l'association étant inscrit au bilan pour une valeur nette comptable nulle car amortie en totalité.
- Le passif comprend notamment les fonds associatifs qui s'élèvent à 373 087 €, en progression du résultat net de 1 648 € par rapport à fin 2018, le restant étant constitué des dettes d'exploitation courante pour 44 646 €, en augmentation de 6 675 €.

Affectation du résultat

Nous vous invitons à affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 648 € au compte de « Report à nouveau » dont le montant s'élèvera à -124 016 €.

En conclusion

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils vous ont été présentés ainsi que les opérations qu'ils traduisent, l'affectation du résultat qui vous a été proposée et de nous donner quitus pour notre gestion.

Le Rapport Financier est adopté à l'unanimité.

4. RENOUELEMENT & NOUVEAU MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'administrateur n'était à renouveler cette année.

L'Assemblée en prend acte.

5. FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION 2020

Sur l'avis du conseil d'administration, il est proposé à l'Assemblée Générale de maintenir inchangé le montant de la cotisation en 2020 soit :

Adhérents	75 euros
Donateurs	à partir de 185 euros
Bienfaiteurs	à partir de 300 euros.

Le montant de la cotisation est adopté à l'unanimité.

6. RETOUR SUR LA FÊTE 2019

présenté par Catherine Malphettes

La vente annuelle de la Famille Adoptive Française et des Nids de Paris a eu lieu les 23 et 24 novembre 2019 dans les locaux de l'école Escudier à Boulogne, mis gracieusement à notre disposition par le Maire de Boulogne que nous tenons à remercier pour l'aide qu'il nous apporte ainsi, année après année.

Malgré une baisse du nombre des visiteurs, sensible surtout à l'heure du déjeuner, le résultat de ces deux journées a été sensiblement égal à celui de l'année précédente.

Nous ne pouvons que nous en féliciter, compte tenu de l'importance de cet appoint financier dans notre résultat annuel.

Nous réfléchissons toujours sur la manière d'améliorer la vente. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

Catherine Malphettes,
Jérôme Oudart,
Nicolas Fourès,
Gildas Beaucheneu
Benoît de la Chanonie

L'Assemblée est close à 20h00.

